



J.M. HUBER MICROPOWDERS

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

OSHA HCS 2024

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) 2015 rev 2022

Mexique NOM-018-STPS-2000; NOM-018-STPS-2015

Système général harmonisé (SGH)

Date d'émission : 08-05-2024

Numéro de révision: 1.3.1

Date d'impression : 01-12-2025

Page 1 de 12

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : HuberCal® 150 FOOD GRADE

Substance/mélange pur Substance

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Additif alimentaire. Supplément diététique. Pharmaceutical bulk excipient.

Utilisations contre-indiquées Aucun connu.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Entreprise : J.M. Huber Micropowders, Inc.
3100 Cumberland Boulevard, Suite 600
Atlanta, GA 30339 USA
Tel: +1 678 247-7300

Internet www.hubermaterials.com

Contact E-Mail hubermaterials@huber.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Statut réglementaire de l'OSHA Cette matière n'est pas considérée comme dangereuse selon Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses) d'OSHA (29 CFR 1910.1200)

SGH Classification Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon les lignes directrices du SGH de l'ONU et l'étiquetage n'est pas requis

Dangers physiques Non classé

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024
Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
Page 2 de 12

Risques pour la santé Non classé

Danger pour l'environnement Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Symboles/pictogrammes Aucun

Mot indicateur Aucun

Mentions de danger Aucun

Conseils de prudence

Prévention Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité
Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle
Ne pas respirer les poussières
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Intervention EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et ;a maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)
Boire beaucoup d'eau

Entreposage Entreposer à l'écart des matières incompatibles
Conserver dans un endroit sec

Élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

HNOC (danger non classé autrement) Aucun connu.

Dangers associés aux utilisations connues ou raisonnablement prévues Aucun connu.

Toxicité aiguë inconnue 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 3 de 12

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/mélange pur Substance

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|----------------------|----------|------------|
| Carbonate de calcium | 471-34-1 | 100 |

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

| | |
|--|---|
| Conseils généraux | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. Dans le doute ou en présence de symptômes, obtenir une consultation médicale. |
| Contact avec les yeux | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| Contact avec la peau | Laver abondamment à l'eau et au savon. |
| Ingestion | Se rincer la bouche à fond avec de l'eau. |
| Inhalation | Ne pas respirer les poussières. S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| Danger par aspiration | Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. |
| 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés | Peut causer une irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau. |
| 4.3. Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires | Le traitement doit être symptomatique et de soutien. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. |

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 4 de 12

Agents extincteurs appropriés

Eau pulvérisée (brouillard). Produit chimique. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection contre les produits chimiques.

Mesures de lutte contre l'incendie

Une eau atomisée peut être utilisée pour refroidir les contenants fermés. Aucune mesure particulière de protection contre l'incendie n'est requise. Procédures courantes pour des feux de produits chimiques.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé.

Pour les intervenants d'urgence

Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un écoulement vers les voies d'eau et les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement majeur : Ne pas balayer la poussière à sec. Mouiller la poussière avec de l'eau avant de la balayer ou d'utiliser un aspirateur pour la collecter Petit déversement: Ramasser avec un aspirateur ou balayer le produit et le placer dans un conteneur de déchets

6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Gestion de l'exposition et protection personnelle. Consulter la section 13 pour d'autres renseignements sur le traitement des déchets.

SECTION 7 : Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser la formation et l'accumulation de poussière. Ne pas respirer les poussières.

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 5 de 12

S'assurer une ventilation adéquate. Porter des vêtements de protection individuelle appropriés pour empêcher un contact avec la peau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité. Entreposer à l'écart des matières incompatibles.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Carbonate de calcium

| | |
|--|---------------------------------|
| OSHA | 10 mg/m ³ |
| OSHA - Final PELs -TWA | 5 mg/m ³ |
| | 15 mg/m ³ |
| ACGIH | 3 mg/m ³ Respirable |
| | 10 mg/m ³ Total Dust |
| Canada - Colombie-Britannique - LEP-STEL | 20 mg/m ³ |

Concentration estimée sans effet Aucun renseignement disponible
(CESE)

Dose dérivée sans effet (DNEL) Aucun renseignement disponible

Valeurs limites biologiques : Aucun renseignement disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Procurer une bonne norme de ventilation contrôlée (5 à 10 changements d'air l'heure). Utiliser une ventilation pour garder les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection des mains

Lors d'opérations où il peut se produire un contact prolongé ou répété avec la peau, il faut porter des gants imperméables.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection respiratoire

Aucun connu. Porter un vêtement de protection approprié.

Risques thermiques

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 6 de 12

Mesures d'hygiène Aucun renseignement disponible.

Contrôles de l'exposition liés à la protection de l'environnement Éliminer conformément à la réglementation locale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:

| | |
|---|--|
| État physique | Solide Poudre |
| Couleur | Blanc à blanc cassé |
| Odeur | Inodore |
| pH : | 8.4-10.2 (5% water suspension) |
| Point de fusion / intervalle de fusion | Non applicable |
| Point de fusion / point de congélation | Non applicable |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | Non applicable |
| Point de congélation | Non applicable |
| Point d'éclair : | Incombustible |
| Inflammabilité | Non applicable |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Non applicable |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Non applicable |
| Pression de vapeur | Non applicable |
| Densité de vapeur relative | Non applicable |
| Densité de vapeur relative | Non applicable |
| Densité | 2,7-2,9 g/cm3 à 20° C |
| Densité relative | Aucun renseignement disponible |
| Solubilité dans l'eau | 0,01 g/l (Pratiquement insoluble) à 20°C |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucun renseignement disponible |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible |
| Température d'auto-inflammation | Non applicable |
| Température de décomposition | 1292 - 1652 °F (700 - 900 °C) |
| Viscosité | Non applicable. |
| Viscosité cinématique | Non applicable |
| Propriétés comburantes | Non applicable |
| Caractéristiques des particules | Voir la fiche technique |
| Teneur en COV (%) | Non applicable |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Non applicable

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Non applicable

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 7 de 12

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Stable dans des conditions normales |
| 10.2. Stabilité chimique | Stable dans des conditions normales |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Aucun danger particulier connu |
| 10.4. Conditions à éviter | Matières incompatibles Formation de poussière |
| 10.5. Matières incompatibles | Aucun connu |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Aucun connu |

SECTION 11 : Données toxicologiques

Informations générales Il est conseillé aux utilisateurs de tenir compte des limites nationales d'exposition professionnelle ou d'autres valeurs équivalentes.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Carbonate de calcium

LD50s and LC50s 3 mg/L Inhalation LC50 Rat 4 h
DL50 par voie orale 6450 mg/kg (rat)

Toxicité aiguë Non classé

Sensibilisation respiratoire Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Corrosion cutanée/irritation cutanée Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Sensibilisation cutanée Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Mutagénicité Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits

Toxicité pour la reproduction Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité Ce produit ne contient aucun agent cancérogène ou potentiellement cancérogène inscrit par l'OSHA, le CIRC ou le NTP.

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 8 de 12

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Informations sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | Ne pas respirer les poussières L'inhalation de la poussière à des concentrations élevées peut entraîner une irritation du système respiratoire |
| Ingestion | L'ingestion ne représente pas une voie probable d'exposition |
| Peau | Un contact avec la poussière peut causer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau |
| Yeux | Un contact de la poussière avec les yeux peut mener à une irritation mécanique |
| Danger par aspiration | Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits. |

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté

11.2.2. Autres renseignements Non applicable

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 9 de 12

SECTION 12 : Données écologiques

12.1. Toxicité

Non considéré comme nocif pour la vie aquatique

Carbonate de calcium

Classification WGK (AwSV) 317. WGK: nwg

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Coefficient de partage Aucun renseignement disponible

Facteur de bioconcentration (FBC) Aucune donnée disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible.

12.6. Propriétés perturbatrices endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté endocrinien

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballages contaminés Un résidu de produit peut rester dans les contenants vides. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

Codes de déchets Des codes de déchet doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application du produit

Carbonate de calcium

Classification WGK (AwSV) 317. WGK: nwg

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 10 de 12

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

| | |
|--|----------------|
| TMD Transport des marchandises dangereuses (Canada) | Non réglementé |
| DOT | Non réglementé |
| IATA | Non réglementé |
| IMDG/IMO | Non réglementé |
| OACI | Non réglementé |

14.1. Numéro de l'ONU ou numéro d'identification Aucun

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport Aucun

14.4. Groupe d'emballage Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI
Non applicable

SECTION 15 : Informations sur la réglementation

Inventaires mondiaux

Substance/mélange pur Substance

| Nom chimique | No. CAS | No EC | Australie (AIIIC) | Canada (LIS) | Chine (IECSC) | Japon | Corée du Sud (KECL) | Mexique | Thailand (TECL) | Nouvelle-Zélande | Taiwan | Philippines (PICCS) | TSCA : États-Unis |
|----------------------|----------|-----------|-------------------|--------------|---------------|-----------------------|---------------------|---------|-----------------|------------------|--------|---------------------|-------------------|
| Carbonate de calcium | 471-34-1 | 207-439-9 | Y | Y | Y | (1)-122(E NCS)(ISH L) | Present | Y | 55-1-0385 6 | Y | Y | Y | A |

Légende

X / Y: Est conforme à (aux) ; A: Actif ; - / N: Exempté / Non inscrit(e)

Règlements fédéraux aux États-Unis

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024
 Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1
 Page 11 de 12

EPA

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)
 Non inscrit(e)

CAA (Loi sur la qualité de l'air)
 Non inscrit(e)

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | No. CAS | Proposition 65 de la Californie | Massachusetts | Minnesota | New Jersey : | Pennsylvanie |
|----------------------|----------|---------------------------------|---------------|-----------|--------------|--------------|
| Carbonate de calcium | 471-34-1 | N | N | N | N | N |

Légende Y: Listed ; N: Not Listed

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 de la Californie (Proposition 65)
 Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

CANADA

SIMDUT :

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits dangereux (HPR) et la SDS contient toutes les informations requises par le HPR

SECTION 16 : Autres informations

| | |
|----------------------------------|--|
| Préparée par | Huber Engineered Materials (HEM) Global Regulatory Affairs HEM.NTRDocRequest@huber.com |
| Date d'émission : | 08-05-2024 |
| Date d'impression : | 01-12-2025 |
| Numéro de révision: | 1.3.1 |
| Raison pour la Version | OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis). |
| Conseils relatifs à la formation | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité |
| Abréviations et acronymes | Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) Association du transport aérien international (IATA) Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID) Statut et classification du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) DOT (département des transports) OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis) TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée dans le temps) Réglementation en matière de classification, d'étiquetage et d'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008) EPI - équipement de protection individuelle NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health TMD (Transport de marchandises dangereuses) Canada |

Fiche signalétique

HuberCal® 150 FOOD GRADE

Date d'émission : 08-05-2024

Date d'impression : 01-12-2025

Numéro de révision: 1.3.1

Page 12 de 12

CERCLA (Loi complète sur la réponse environnementale, la compensation et la responsabilité)

Quantité à déclarer (RQ) (RQ/% dans le mélange)

STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition de courte durée)

TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition)

Dose dérivée sans effet (DNEL)

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Demande biochimique en oxygène (DBO)

Demande chimique en oxygène (DCO)

OACI (air)

(IMDG) Code maritime international des marchandises dangereuses

ADR (European Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID (Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail)

Appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA)

Système général harmonisé (SGH)

SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986)

TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques)

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

Fin de la fiche signalétique